

Section 8.—La Royale Gendarmerie à Cheval.

La Royale Gendarmerie à cheval relève de l'administration fédérale. Lors de son organisation en 1873, elle s'appelait la Police Montée du Nord-Ouest, désignation qu'elle conserva jusqu'en 1904, alors qu'elle fut transformée en Gendarmerie Royale du Nord-Ouest, titre qu'elle conserva jusqu'en 1920.

Ce corps se trouve sous la juridiction d'un ministre de la Couronne, actuellement le ministre de la Justice, et peut être employé dans le Canada entier.

Il est chargé de l'application des lois et du maintien de l'ordre public au Yukon, dans les régions de l'Arctique, dans les territoires non-organisés du Nord-Ouest, en plus de divers services fédéraux dans toutes les provinces du pays. Bon nombre de départements administratifs du Dominion font appel à ses services pour fins d'investigation et d'administration.

Parmi les nombreux services pour le compte du gouvernement fédéral, mentionnons la suppression du trafic des stupéfiants, la surveillance des édifices publics et des docks, l'application des lois fédérales et le service préventif contre la contrebande.

En vertu des dispositions de la loi concernant la Gendarmerie Royale, toute province peut conclure une entente avec le gouvernement fédéral dans le but d'obtenir, moyennant rétribution, l'aide de la gendarmerie fédérale.

En plus des services fédéraux ci-dessus, des ententes ont été conclues avec les provinces suivantes: Ile du Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Saskatchewan et Alberta; la gendarmerie y est chargée de l'application du code criminel et des statuts provinciaux.

Le corps de gendarmerie comporte 15 divisions à effectifs inégaux réparties sur le Canada entier. L'engagement est de cinq ans, renouvelable pour des termes d'un, deux, trois ou cinq ans. Les officiers reçoivent leur brevet de la Couronne.

L'entraînement des recrues se fait à Regina (Saskatchewan). Il dure six mois et comprend l'exercice à pied et à cheval ainsi que l'instruction générale. Le territoire de la gendarmerie montée s'étend de Halifax à Vancouver et de Craig Harbour (Ile Ellesmere) à l'extrême nord jusqu'à la frontière des Etats-Unis.

Le quartier-général du corps se trouve à Ottawa et est dirigé par un commissaire; les effectifs le 31 décembre 1934 étaient de 2,605, y compris les capitaines et matelots employés par les services préventifs contre la contrebande.

16.—Effectifs et stations de la Royale Gendarmerie à Cheval le 31 décembre 1934.

Province.	Com-mis-saire.	Sous-com-mis-saire.	Com-mis-saires ad-join-tés.	Surin-ten-dants.	Ins-pec-teurs.	Ins-pec-teurs-dé-tec-tives.	Sous-ins-pec-teurs.	Vété-rinai-re ad-join-té.	Ser-geant d'état-ma-jor.	Ser-gents.	Capo-raux.
Ile du P.-E.....	-	-	-	-	1	-	-	-	1	1	6
N.-E.....	-	-	1	1	6	-	-	-	4	16	25
N.-B.....	-	-	-	1	6	-	-	-	2	11	19
Québec.....	-	-	-	1	3	1	-	-	2	7	14
Ontario (Est)....	1	1	3	6	11	-	1	-	17	35	47
Ontario (Ouest)...	-	-	-	1	3	-	-	-	1	5	15
Manitoba.....	-	-	1	1	5	-	-	-	5	19	19
Saskatchewan....	-	-	1	2	10	1	1	1	6	32	39
Alta Div. "K"....	-	-	1	2	10	-	-	-	5	28	37
T.N.-O.Div."G"	-	-	-	-	2	-	-	-	-	5	10
C.B.....	-	-	1	-	2	-	-	-	5	10	15
Yukon.....	-	-	-	1	1	-	-	-	-	3	6
Totaux.....	1	1	8	16	60	2	2	1	48	172	252